

D.2021.12.15.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

5 – PROJETS TERRITORIALISES
5.4 – Linéo - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 5 « Portet sur Garonne – Toulouse Empalot » - n°C0 2017-1015 – Quitus de l'opération.

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

- Par délibération D.2016.05.25.2.1 en date du 25 mai 2016, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération du Linéo 5 entre Portet sur Garonne et Toulouse Empalot pour un montant de 7,403 millions d'euros HT (valeur avril 2016), hors acquisitions foncières, parc relais de l'Oncopole et matériel roulant.
- Par délibération D.2017.03.29.4.4 en date du 29 mars 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation du Linéo 5 pour un montant de 5,45 millions d'euros HT (valeur avril 2016 – hors foncier et systèmes) dont 636 113 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service du Linéo 5 pour septembre 2019. Dans cette enveloppe, le coût prévisionnel des travaux fixé au maître d'œuvre dans son cahier des charges est de 4,15 millions euros HT. Le maître d'œuvre pour cette opération est la société EGIS.
- Par délibération D.2018.02.07.3.3 en date du 07 février 2018, le Comité Syndical a :
 - approuvé les études d'Avant-projet du Linéo 5 telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à ladite délibération,
 - arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade de l'Avant-projet à 5,34 millions d'euros HT (valeur avril 2016) du fait des modifications et adaptation intervenues durant les études Avant-Projet, soit une augmentation de l'enveloppe programme initiale « travaux » de 1,19 millions Euros HT (+28,7 %).
- Par délibération D.2018.10.03.2.6 en date du 3 octobre 2018, le Comité Syndical a approuvé la modification du programme de l'opération du Linéo 5 et le report de la mise en service du Linéo 5 au 3 décembre 2019. L'enveloppe programme Linéo 5 globale a été portée à 9 M€ HT (valeur avril 2016), dont 7, 526 M€ HT concernant la partie à la charge de Tisséo Collectivités.
- Par délibération D.2018.10.03.2.7 en date du 3 octobre 2018, le Comité Syndical a approuvé l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin :
 - d'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet ;
 - d'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
 - de recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération du mandataire.

L'enveloppe financière confiée à Tisséo Ingénierie dans le cadre du mandat a finalement été portée à 7,005 M€ HT (valeur avril 2016).

La remise des ouvrages est intervenue le 2 décembre 2019 et le Linéo 5 a pu être mis en service le 3 décembre 2019.

La convention de mandat dans son article 16 prévoit que la mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents ~~contractuels, techniques,~~ administratifs, relatifs aux ouvrages.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Compte tenu de la remise des ouvrages intervenue fin 2019 et de l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, le mandataire demande la délivrance du quitus.

Le Linéo 5 a été livré aux dates contractuelles fixée au mandat.

L'ensemble des dossiers comprenant tous documents techniques, contractuels, administratifs a été remis à Tisséo Collectivités.

Les dépenses payées au 30 septembre 2021 sont en valeur courante :

Dépenses HT :	5 208 524,31 €
TVA :	1 101 967,01€
TOTAL TTC :	6 310 491,32€

L'estimation des charges restant à payer sur le projet, à la même date, est de 33 380 €, valeur courante. Elles concernent notamment le confortement des espaces verts et la clôture des marchés de maîtrise d'œuvre.

De même, l'estimation des provisions pour contentieux sur le projet est de 165 000 €, valeur courante, et concerne 2 dossiers en cours de traitement.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 5 « Portet sur Garonne - Toulouse Empalot ».

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

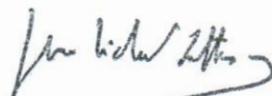
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Briand, Carneiro (pouvoir), Grass, Lattes, Misiak, Moudenc (pouvoir), Trautmann, Mme Sangay (pouvoir) et Mme Traval-Michelet ne prennent pas part au vote]

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 5 « Portet sur Garonne – Toulouse Empalot ».

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021



**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR
LA REALISATION DE L'OPERATION LINEO 5
« PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE EMPALOT »**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE**

ET

LA SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

**QUITUS AU MANDATAIRE
DE L'OPÉRATION LINEO 5
« PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE EMPALOT »**

Octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « Linéo 5 Portet sur Garonne – Toulouse Empalot », a été approuvée par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités par délibération D.2017.03.29.4.4 en date du 29 mars 2017.

Elle a été modifiée ou complétée par 1 avenant.

L'avenant n°1 approuvé par délibération du Comité Syndical de Tisséo Collectivités Par délibération D.2018.10.03.2.7 en date du 3 octobre 2018, a :

- acté la modification de programme et le nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet ;
- actualisé en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- recalé en conséquence l'échéancier de rémunération du mandataire.

La mise en service du Linéo 5 a été décalée au 3 décembre 2019.

L'enveloppe financière confiée à Tisséo Ingénierie dans le cadre du mandat a été portée à 7,005 M€ HT (valeur avril 2016).

La remise des ouvrages est intervenue le 2 décembre 2019 et le coût final de la totalité de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie a été de 4 843 926,59 € HT (valeur projet / avril 2016 – soit 5 208 524,31 € HT en valeur courante), décomposé comme suit :

PROJET : L5 LINEO 5 - Gestion d'opération en valeur projet - 04/2016

Code Env	Libellé enveloppe	Montant enveloppe	Payé TC	Payé CD31	Payé TM	Payé Ville Portet sur Garonne
3	TRAVAUX	3 886 200,00	3 006 534,15	284 976,40	277 851,99	275 180,34
7	FRAIS INGENIERIE	336 700,00	319 733,97	0,00	0,00	0,00
8	FRAIS DE MAITRISE D'OUVRA	764 506,00	679 649,71	0,00	0,00	0,00
9	PROVISION POUR ALEAS	2 017 594,00	0	0	0	0
	TOTAL	7 005 000,00	4 005 917,83	284 976,40	277 851,99	275 180,34

Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages et des missions du mandataire

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini et complété par :

- le programme d'origine, annexé à la convention de mandat
- les divers compléments de programme approuvés, intégrés au mandat par l'avenant 1 précité.

1.2 Réception et remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme approuvé.

Les ouvrages sont achevés, réceptionnés et ont été remis à Tisséo Collectivités :

- selon les procès-verbaux de remise figurants en **annexe 1** au présent quitus, dans le cadre de l'article 11 de la convention de mandat.

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Toutes les réserves constatées à la réception des ouvrages ont été levées.

La garantie de parfait achèvement des ouvrages est levée.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Tisséo Ingénierie a remis à Tisséo Collectivités :

- les dossiers Documentation Technique Exploitant, Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage, Dossier des Ouvrages Exécutés.
- les archives de l'opération qui ont été déposées dans le local archives de Tisséo Collectivités, construit sur le parc relais de Jolimont. Un référentiel des archives déposées sera présenté en un CD-Rom et un tableau récapitulatif en **annexe 2**.

Article 2 : Assurances

Sans objet.

Article 3 : Mission foncière

Sans objet.

Article 4 : Détermination du coût de l'ouvrage

Le coût des ouvrages, tel qu'il est défini à la convention de mandat (enveloppe financière prévisionnelle) est arrêté comme suit à la date de signature du présent quitus :

Les dépenses constatées en valeur courante au 30 septembre 2021, et réglées par Tisséo Collectivités, selon tableaux ci-annexés :

Dépenses HT :	5 208 524,31€
TVA :	1 101 967,01 €
TOTAL TTC :	6 310 491,32 €

Aussi, à la même date, l'estimation des charges restant à payer sur le projet est de 33 380 € valeur courante comme précisé en **annexe 3** et l'estimation des provisions pour contentieux sur le projet est de 165 000 € valeur courante.

Les tableaux de synthèse financière relatifs à cette opération sont joints au présent quitus en **annexe 4 (valeur projet) et 5 (valeur courante)**.

Extrait tableau annexe 5 valeur courante :

Code enveloppe	Libellé	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
3	TRAVAUX	4 152 528,59	894 805,73	5 047 334,32
7	FRAIS INGENIERIE	341 547,04	68 309,41	409 856,45
8	FRAIS DE MAITRISE D'OUVRAGE	714 448,68	138 851,87	853 300,55
	TOTAL	5 208 524,31	1 101 967,01	6 310 491,32

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Article 5 : Actions en justice et litiges

En application des articles 23 et 24 de la convention de mandat, il est mis fin à la mission particulière confiée à Tisséo Ingénierie de représentation en justice de Tisséo Collectivités pour les litiges concernant l'opération.

Les litiges subsistants entre le mandataire et certains de ses contractants concernent les dossiers figurant sur les fiches de suivi fournies en **annexes 6 et 7**.

Article 6 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Ingénierie pour l'ensemble de ses missions pour l'opération Linéo 5 Portet sur Garonne – Toulouse Empalot.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent quitus entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Ingénierie de son caractère exécutoire.

Toulouse, le

Pour TISSEO COLLECTIVITES

Jean Michel LATTES

Président

Pour TISSEO INGENIERIE

Jean François LACROUX

Directeur Général



LINEO 5

REMISE DES OUVRAGES A TISSEO COLLECTIVITES

PROCES VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS DU LINEO 5 SUR LES COMMUNES TOULOUSE ET PORTET SUR GARONNE

Monsieur Francis GRASS, Président de la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, désignée par "TISSEO Ingénierie", mandataire de TISSEO Collectivités pour l'extension du réseau d'agglomération de transports en commun en site propre de l'agglomération toulousaine,

et

Monsieur Jean Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine désigné par "TISSEO Collectivités".

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la convention de mandat du 25 avril 2017, constatent la remise ci-après :

OUVRAGES ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU LINEO 5 SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS

Sont exclus de la présente remise les espaces verts et plantations.

La remise prend effet à la date du **02 décembre 2019**.

A partir de cette date, TISSEO Collectivités assurera l'entretien et la garde des ouvrages remis et sera seul responsable dans les termes de droit commun. Les obligations de TISSEO Ingénierie sont définies à la convention de mandat, notamment en ses articles n° 11 « réception de l'ouvrage et prise de possession », et n° 16 « achèvement de la mission ».

Dressé en deux exemplaires le **26 NOV. 2019**

Pour TISSEO Ingénierie

Le Président Directeur Général

Francis GRASS

Pour TISSEO Collectivités

Le Président

Jean Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Projet	Enveloppe	Type	Ordre	Titre1	Titre2	Objet	Loc	Trav	Ech
L5	7203	MAR	5469	MARCHE MAITRISE D'OEUVRE LINEO 5	Marché M 2017 0081 / L5 2017 13260 M	MARCHE MAITRISE D'OEUVRE LINEO 5 Marché M 2017 0081 notifié par SMTC et transféré à la SMAT par avenant le 19 mai 2017 (marché devenant L5 2017 13260 M) dossier de consultation SMTC dossier marché original avenant de transfert	JO2	HH	8
L5	7206	GEN	5793	ETUDES DIVERSES - LINEO 5	ARCHIVES ERIC JELEN	ETUDES DIVERSES - LINEO 5 ARCHIVES ERIC JELEN ETUDES BHNS OUEST PROGRAMME IMPACT CNPN LOI SUR EAU			0
L5	7204	MAR	6033	MAPA MISSION CSPS - LINEO 5	TITULAIRE; CGELIN PREVENTION	MAPA MISSION CSPS - LINEO 5 / TITULAIRE; CGELIN PREVENTION / L5 2017 13311 M			0

07/10/2021

LINEO 5 RESTE A FAIRE EN VUE DE LA PRESENTATION DU PROTOCOLE DE CLOTURE DE L'OPERATION AU CS DU 20/10/21

N° MARCHE	TITULAIRE	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS	RESPONSABLE D'ACTION	ECHEANCE	BLOQUANT O/N
FINANCES							
2018/13593	IDVERDE	Lot 3 : espaces verts	25 541	Reste à facturer, période de confortement	AMA	Fin de période de confortement 09/21	NON
2017/13260	EGIS VILLES & TRANSPORTS	Marché maîtrise d'oeuvre	1 302	Etat du solde marché est en cours de traitement / OS de notif du DG à la signature	AMA	sept-21	NON
2018/13602	EGIS VILLES & TRANSPORTS	Marché complémentaire	3 077	Etat du solde marché est en cours de saisie sur Formi par titulaire / Quand celui-ci déposera la situation validée, nous pourrons établir l'OS de notif du DG	AMA	oct-21	NON
2018/013592	BARDE SUD OUEST	Lot 2 : SLT, éclairage, réseaux secs	1 460	Remboursement retenue de garantie suite levée réserves 09/21 - OS de notif du DG à établir	AMA	oct-21	NON
		Frais avocat NOTAN	2 000		SSG	sept-21	NON

CONTENTIEUX							
	HOTEL LE TREFLE - EURL SYNERGOTEL	Préjudice commercial	90 000	Expertise sur site le 02/08/21 - En attente du rapport d'expertise	SSG	sept-21	NON
	SASU Ema MEUBLES NOTAN	Requête indemnitaire formée par un commerçant	75 000	En attente d'une décision du Tribunal administratif	SSG	sept-21	NON

FONCIER							

TECHNIQUE							

PROJET : L5 LINEO 5 - Gestion d'opération en valeur projet - (EN EURO)

Intitulé		Dernière MAJ	Engagements		
Code enveloppe	Libellé enveloppe	Montant enveloppe	Cumul AD	Cumul commandes	% cde / env
3	TRAVAUX	3 886 200,00	3 885 930,00	3 882 947,36	99,91
32	AMENAGEMENTS	3 886 200,00	3 885 930,00	3 882 947,36	99,91
3201	VOIRIE	3 300 000,00	3 300 000,00	3 298 135,26	99,94
3202	ESPACES VERTS	76 200,00	76 162,00	75 714,80	99,36
3203	SIGNALISATION	510 000,00	509 768,00	509 097,30	99,82
7	FRAIS INGENIERIE	336 700,00	331 662,00	328 262,97	97,49
72	ETUDE ET REALISATION	305 000,00	299 988,00	296 933,51	97,35
7201	MAITRISE D'OEUVRE	249 500,00	247 532,00	245 125,96	98,24
7203	CSPS	7 500,00	7 230,00	6 951,74	92,68
7206	ETUDES DIVERSES	9 000,00	6 226,00	6 060,29	67,33
7207	REC. GEOTEC / LEVERS TOPO	39 000,00	39 000,00	38 795,52	99,47
73	AUTRES DEPENSES	31 700,00	31 674,00	31 329,46	98,83
7303	DEPENSES CONSULT REPRO	31 700,00	31 674,00	31 329,46	98,83
8	FRAIS DE MAITRISE D'OUVRA	764 506,00	748 895,00	734 000,80	96
81	PUBLIC RIVERAINS	89 506,00	87 621,00	80 541,41	89,98
8102	ACCOMP. PHASE CHANTIER	89 506,00	87 621,00	80 541,41	89,98
82	AUTRES DEP. HORS TRX	35 000,00	21 274,00	17 346,39	49,56
8202	INSERTION SOCIALE	10 000,00	7 257,00	7 124,26	71,24
8203	FRAIS DIVERS	20 000,00	14 017,00	10 222,13	51,11
8204	CN POLYEXPERT	5 000,00	0	0	0
83	REMUNERATION SMAT	640 000,00	640 000,00	636 113,00	99,39
8301	REMUNERATION SMAT	640 000,00	640 000,00	636 113,00	99,39
9	PROVISION POUR ALEAS	2 017 594,00	0	0	0
99	PROVISION POUR ALEAS	2 017 594,00	0	0	0
9999	PROVISION POUR ALEAS	2 017 594,00	0	0	0
TOTAL		7 005 000,00	4 966 487,00	4 945 211,13	70,60

Réalisations			
Avances	Travaux et prestations	Total avances + travaux et prestations	% réalisation / env
0	3 844 542,88	3 844 542,88	98,92
0	3 844 542,88	3 844 542,88	98,92
0	3 283 627,22	3 283 627,22	99,5
0	52 058,72	52 058,72	68,31
0	508 856,94	508 856,94	99,77
0	319 733,98	319 733,98	94,96
0	292 180,22	292 180,22	95,79
0	241 755,68	241 755,68	96,89
0	6 951,74	6 951,74	92,68
0	5 403,81	5 403,81	60,04
0	38 068,98	38 068,98	97,61
0	27 553,76	27 553,76	86,92
0	27 553,76	27 553,76	86,92
0	679 649,73	679 649,73	88,9
0	28 897,51	28 897,51	32,28
0	28 897,51	28 897,51	32,28
0	14 639,21	14 639,21	41,82
0	4 417,08	4 417,08	44,17
0	10 222,12	10 222,12	51,11
0	0	0	0
0	636 113,00	636 113,00	99,39
0	636 113,00	636 113,00	99,39
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0,00	4 843 926,59	4 843 926,59	69,15

Créé le 31/08/2021 à 13:03:07 par COP																							
PROJET : L5 LINEO 5 - SYNTHESE ENVELOPPES EN VALEUR COURANTE - (EN EURO)																							
Code enveloppe	Libellé	Total commandes HT	% d'avancement	Avances	Avance facultative	Approvisionnement	Prestations	Autres dépenses	Retenues particulières	Primes	Penalité	Actualisation / Révision	Sinistres	Contribution d'assurance	Produits financiers	Recettes diverses	Ecart euro	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC	Interets moratoires	Retenue de garantie	TOTAL NAP
3	TRAVAUX	4 156 568,58	99,00%	0	0	0	4 059 693,20	55 388,78	0	0	-1 500,00	38 946,61	0	0	0	0	0	4 152 528,59	894 805,73	5 047 334,32	0	-1 460,24	5 045 874,08
32	AMENAGEMENTS	4 156 568,58	99,00%	0	0	0	4 059 693,20	55 388,78	0	0	-1 500,00	38 946,61	0	0	0	0	0	4 152 528,59	894 805,73	5 047 334,32	0	-1 460,24	5 045 874,08
3201	VOIRIE	3 525 146,95	99,55%	0	0	0	3 509 461,34	0	0	0	0	29 264,68	0	0	0	0	0	3 538 726,02	771 745,20	4 310 471,22	0	0	4 310 471,22
3202	ESPACES VERTS	81 749,27	68,75%	0	0	0	56 207,80	0	0	0	0	1 278,97	0	0	0	0	0	57 486,77	11 497,37	68 984,14	0	0	68 984,14
3203	SIGNALISATION	549 672,36	99,95%	0	0	0	494 024,06	55 388,78	0	0	-1 500,00	8 402,96	0	0	0	0	0	556 315,80	111 563,16	667 878,96	0	-1 460,24	666 418,72
7	FRAIS INGENIERIE	343 200,99	97,36%	0	0	0	334 172,62	0	0	0	0	7 374,42	0	0	0	0	0	341 547,04	68 309,41	409 856,45	0	0	409 856,45
72	ETUDE ET REALISATION	309 500,99	98,38%	0	0	0	304 499,77	0	0	0	0	6 741,48	0	0	0	0	0	311 241,25	62 248,25	373 489,50	0	0	373 489,50
7201	MAITRISE D'OEUVRE	255 462,51	98,61%	0	0	0	251 915,01	0	0	0	0	6 531,17	0	0	0	0	0	258 446,18	51 689,23	310 135,41	0	0	310 135,41
7203	CSPS	7 275,00	100,00%	0	0	0	7 275,00	0	0	0	0	210,31	0	0	0	0	0	7 485,31	1 497,07	8 982,38	0	0	8 982,38
7206	ETUDES DIVERSES	6 517,00	89,25%	0	0	0	5 817,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 817,00	1 163,40	6 980,40	0	0	6 980,40
7207	REC. GEOTEC / LEVERS TOPO	40 246,48	98,12%	0	0	0	39 492,76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 492,76	7 898,55	47 391,31	0	0	47 391,31
73	AUTRES DEPENSES	33 700,00	88,05%	0	0	0	29 672,85	0	0	0	0	632,94	0	0	0	0	0	30 305,79	6 061,16	36 366,95	0	0	36 366,95
7303	DEPENSES CONSULT REPRO	33 700,00	88,05%	0	0	0	29 672,85	0	0	0	0	632,94	0	0	0	0	0	30 305,79	6 061,16	36 366,95	0	0	36 366,95
8	FRAIS DE MAITRISE D'OUVRA	742 096,22	92,08%	0	0	0	683 388,00	0	0	0	0	31 060,68	0	0	0	0	0	714 448,68	138 851,87	853 300,55	0	0	853 300,55
81	PUBLIC RIVERAINS	87 034,32	35,97%	0	0	0	31 310,48	0	0	0	0	144,33	0	0	0	0	0	31 454,81	3 232,96	34 687,77	0	0	34 687,77
8102	ACCOMP. PHASE CHANTIER	87 034,32	35,97%	0	0	0	31 310,48	0	0	0	0	144,33	0	0	0	0	0	31 454,81	3 232,96	34 687,77	0	0	34 687,77
82	AUTRES DEP. HORS TRX	18 948,90	84,25%	0	0	0	15 964,52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 964,52	2 213,06	18 177,58	0	0	18 177,58
8202	INSERTION SOCIALE	7 853,78	62,00%	0	0	0	4 869,40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 869,40	0	4 869,40	0	0	4 869,40
8203	FRAIS DIVERS	11 095,12	100,00%	0	0	0	11 095,12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 095,12	2 213,06	13 308,18	0	0	13 308,18
83	REMUNERATION SMAT	636 113,00	100,00%	0	0	0	636 113,00	0	0	0	0	30 916,35	0	0	0	0	0	667 029,35	133 405,85	800 435,20	0	0	800 435,20
8301	REMUNERATION SMAT	636 113,00	100,00%	0	0	0	636 113,00	0	0	0	0	30 916,35	0	0	0	0	0	667 029,35	133 405,85	800 435,20	0	0	800 435,20
TOTAL		5 241 865,79	2,88	0,00	0,00	0,00	5 077 253,82	55 388,78	0,00	0,00	-1 500,00	77 381,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 208 524,31	1 101 967,01	6 310 491,32	0,00	-1 460,24	6 309 031,08

ETAT GENERAL DOSSIER CONTENTIEUX

Opération LINEO 5

NOM / NUMERO DU DOSSIER :

TYPE DE DOSSIER	
☐ Entreprise	☐ Sinistre
☒ Commerçant	☐ Autre : Recours gracieux/contentieux

DEMANDEUR	DEFENDEUR
Nom : HOTEL LE TREFLE - EURL SYNERGOTEL	Nom : Tisséo Ingénierie
Avocat : Pas encore de ministère d'avocat	Avocat : Pas encore de ministère d'avocat

EXPERT JUDICIAIRE :	
☐ Oui Si oui, nom :	☒ Non

● **Description du litige :**

Objet du litige :

Préjudice commercial.

Montant demandé :

90 000 €

Provision réglée :

Montant total payé :

● **Procédure :** (Requête / ordonnance)

- Mise en demeure de verser le montant résultant du manque à gagner du commerçant.

● **Etat du dossier :**

- Réclamation auprès de TI en date du 9 octobre 2019,
- Mise en demeure du 29 mai 2020 par ALLIANZ de verser à SYNERGOTEL la somme de 90 000 € au titre de sa perte de clientèle,
- Courrier de réponse de TI en date du 29 juillet 2020,
- Saisine d'un expert (SARETEC) par ALLIANZ, convocation à expertise envoyée à TI le 20 avril 2021 et prévue le 31 mai 2021,
- Annulation de l'expertise par SARETEC le 22 avril 2021, en concertation avec TI.
- Expertise amiable (assurances) le lundi 2 août 2021.

● **Actions à mener :**

- En attente du rapport d'expertise.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-4D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

ETAT GENERAL DOSSIER CONTENTIEUX

Opération LINEO 5

NOM / NUMERO DU DOSSIER :

TYPE DE DOSSIER	
☐ Entreprise	☐ Sinistre
☒ Commerçant	☒ Autre : Recours gracieux/contentieux

DEMANDEUR	DEFENDEUR
Nom : SASU Ema MEUBLES NOTAN	Nom : Tisséo Ingénierie
Avocat : Maître Pascal NAKACHE	Avocat : Maître LAFFONT

EXPERT JUDICIAIRE :	
☐ Oui Si oui, nom :	☒ Non

● Description du litige :

Objet du litige :

Requête indemnitaire formée par un commerçant dans le cadre du projet Linéo 5.

Montant demandé :

75 000 € au titre de divers préjudices (perte de clientèle, dégradations d'un bien immobilier)

Provision réglée :

Montant total payé :

● Procédure : (Requête / ordonnance)

- Recours indemnitaire auprès du Tribunal administratif.

● Etat du dossier :

- Demande d'indemnisation amiable pour perte d'exploitation formulée le 5 septembre 2019, reçue le 18 septembre 2019,
- Mise en demeure en date du 26 septembre 2019, reçue le 30 septembre 2019, de verser une provision de 50 000 € à EMA,
- Refus de faire droit à la demande de la SASU exprimé le 12 décembre 2019,
- Requête en référé de EMA enregistrée le 4 mars 2020 au greffe du Tribunal administratif de Toulouse : demande d'une expertise, demande d'une provision de 75 000 €,
- Mémoire en réponse de TI le 22 juin 2020,
- Mémoire en réponse de EMA le 1^{er} septembre 2020,
- Par ordonnance du 2 octobre 2020, le Tribunal a rejeté ladite requête,
- Nouvelle demande d'expertise et de réparation des préjudices effectuée le 6 novembre 2020,
- Requête en annulation enregistrée le 20 janvier 2021 au TA de Toulouse à l'encontre de l'ordonnance du 2 octobre 2020,
- Mémoire en défense de TI déposé le 29 mars 2021 au greffe du TA de Toulouse

Accusé de réception en préfecture
 031-252100886-20211216-20211215-5-4D-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2021
 Date de réception préfecture : 16/12/2021

ETAT GENERAL DOSSIER CONTENTIEUX Opération LINEO 5

● Actions à mener :

- En attente d'une décision du Tribunal administratif sur l'affaire en cours.